

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-509939

NO 17404

Maladie       Dentaire       Optique       Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)  
Matricule : 10291

Société : RAM  
 Actif       Pensionné(e)       Autre :

Nom & Prénom : CHAOUB BOUASSA

Date de naissance :

Adresse : Hay Laroui BC 144 R/7 Cetim

Tél : Total des frais engagés : 142,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin Dr. Rachid SAIR MEDECIN

Cachet du médecin :  
73, Av. Colonel Akid Attam 1er étage  
(en dessus BMCE) Bourmazel - Casablanca  
Tél : 05 22 72 42 42

Date de consultation : 10/01/2020

Nom et prénom du malade : CHAOUB BOUASSA

Lien de parenté :  Lui-même       Conjoint       Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 10/01/2020

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/01/2022	C	1500	1500	INP : 591224873
				Dr. Rachid SAIR MEDECIN 73, Av. Colonel Akid Allam 1er étage en dessus BMCE Boulmazel - Casablanca Tel: 05 22 72 42 42

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
DR. RACHID SAIR	10/01/2022	1500
	01/02/2022	2000
	20/02/2022	2000
		2000

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

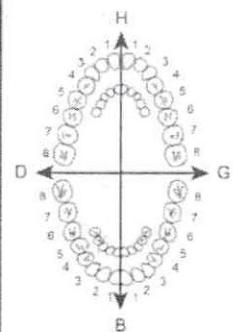
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

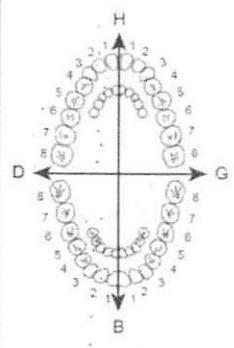
Cachet et signature du Particier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEF  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DEBUT  
D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

**Dr.Rachid SAIR**

OMNIPRATICIEN

- Diplôme universitaire de Diabetologie
- université de Montpellier France
- Diplôme en soins avancés en cardiologie
- université de montréal-Canada
- Licencié du Conseil Médical du Canada (LCMC)
- Echographie - ECG



**الدكتور رشيد ساير**

**الطب العام**

دبلوم جامعي في أمراض السكري

جامعة مونبولي - فرنسا

دبلوم رعاية صحية متقدمة لأمراض القلب

جامعة مونتريال - كندا

ارتفاع الضغط الدموي - أمراض القلب والشرايين

طبيب مجاز من طرف المجلس الطبي الكندي

الفحص بالصدى - التخطيط الكهربائي للقلب

Casablanca le : ..... ٢٠١٤ | ..... ٣٠ : الدار البيضاء في

بيانات المريض

١٢٦.٣٥ ♂ سعيد زكريا  
٢٠١٤ - ٣٠ - ٣٨

٣٣.٥٠ ♂ بوعاصي  
٢٠١٤ - ٣٠ - ٣٨

٤٠.٤٥ ♂ ناصر  
٢٠١٤ - ٣٠ - ٣٨  
أجل - ٣٨

٩٩.٢٠ ♂ سعيد  
٢٠١٤ - ٣٠ - ٣٨



$\sum = 298.190$

**Dr. Rachid SAIR**  
MEDECIN

73, Av. Colonel Akid Allam 1er étage  
(en dessus BMCE) Bounazel - Casablanca  
Tél : 05 22 72 42 42

05 40 13 12 91 / 05 22 72 42 42 شارع العقيد العلام - الطابق الأول (فوق بنك BMCE) بورنازيل - البيضاء - الهاتف :

73, Av. Colonel Akid Allam 1 étage (En dessus BMCE) - Bounazel - Casablanca - Tél.: 05 40 13 12 91 / 05 22 72 42 42

PPV: 99DH20

NUPENTIN® 300 mg  
Boîte de 30 gélules  
Voie orale



6 118001 300020

33,00

PPV: 126,30 DH  
LOT: 614251  
PER: 10/20



METEOSPASMYL® B 20 caps molles  
Alvérine citrate 60 mg / Siméticone 300 mg

P.P.V. : 40,40 DH

Distribué par COOPER PHARMA  
41,rue Mohamed Diouri - Casablanca

6 118001 100293